DEPARTMENT FOR THE EXECUTION OF JUDGMENTS OF THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
SERVICE DE L'EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Belgique

Dernière mise à jour : 15/03/2021

Adhésion au Conseil de l'Europe	5 mai 1949
Ratification de la Convention européenne des droits de l'homme	14 juin 1955
Première affaire sous surveillance du Comité des Ministres	***De Becker*** (214/56) Arrêt définitif le 27 mars 1962
Nombre total d'affaires transmises pour surveillance de l'exécution depuis la ratification de la Convention	242
Nombre total d'affaires closes par résolution finale	207

PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS*

> Actions des forces de sécurité

Engagement des autorités à fournir une réponse structurelle adaptée aux questions soulevées sur le terrain lors d'**interventions par la police face à des personnes présentant des troubles mentaux.**	***Kaya*** (59856/18) Règlement amiable du 12/09/2019 **État d'exécution** Surveillance standard

> Conditions de détention

Mauvaises conditions de détention dans les prisons (surpeuplement, problèmes d'hygiène et de vétusté, manque d'activités hors-cellule) ; **absence de recours effectif.**	Groupe ***Vasilescu*** (64682/12+) Arrêt définitif le 20/04/2015 **État d'exécution** Surveillance soutenue
Traitement dégradant en raison de **l'absence de service minimum** pour pourvoir aux besoins élémentaires des détenus **en temps de grève**; **absence de recours effectif.**	Groupe ***Clasens*** (26564/16+) Arrêt définitif le 28/08/2019 **État d'exécution** Surveillance standard

> Détention de personnes souffrant de troubles mentaux

Détention irrégulière d'internés dans des ailes psychiatriques de prisons en raison de l'absence de soins appropriés ; **absence de recours effectif.**	Groupe ***L.B.*** (22831/08+) et arrêt pilote ***W.D.*** (73548/13) Arrêts définitifs le 02/01/2013 et le 06/12/2016 **État d'exécution** Surveillance soutenue

*Des informations détaillées concernant la surveillance par le Comité des Ministres de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment la distinction entre surveillance soutenue et surveillance standard, sont disponibles sur le site internet du Service de l'exécution des arrêts.

PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS*

> Accueil / Expulsion / Extradition

Expulsion et interdiction d'entrée sur le territoire d'un ressortissant tunisien **sans prendre en compte sa paternité envers un enfant belge ; absence d'examen rapide de la légalité de la détention** dans deux affaires par un tribunal.	Groupe ***Makdoudi*** (12848/15+) Arrêt définitif le 18/06/2020 **État d'exécution** Surveillance standard
Engagements des autorités à réexaminer d'éventuelles nouvelles demandes d'asile en conformité avec les **exigences du droit à un recours effectif** combiné à l'interdiction de la torture.	Groupe ***H.G.S.*** (26763/18+) Règlement amiable du 07/03/2019 **État d'exécution** Surveillance standard

> Durée des procédures judiciaires

Durée excessive des procédures civiles devant les tribunaux de première instance ; absence de statistiques complètes à ce jour.	***Bell*** (44826/05) Arrêt définitif le 06/04/2009 **État d'exécution** Surveillance soutenue

> Liberté de religion

Exclusion disproportionnée de la salle d'audience d'un tribunal en raison du refus d'ôter un *hijab*, basée sur l'article 759 du Code judiciaire relatif à la « police des audiences ».	***Lachiri*** (3413/09) Arrêt définitif le 18/12/2018 **État d'exécution** Surveillance standard

> Droit à des élections libres

Garanties procédurales insuffisantes et inadéquates, en particulier en matière d'impartialité, pour assurer un examen effectif d'une plainte déposée par un candidat contre **le résultat des élections**.	***Mugemangango*** (310/15) Arrêt définitif le 10/07/2020 **État d'exécution** Surveillance soutenue
Absence de garanties procédurales contre l'arbitraire dans le processus d'acceptation de la démission d'une sénatrice, qui alléguait avoir été contrainte de démissionner par les membres de son parti.	***G.K.*** (58302/10) Arrêt définitif le 21/08/2019 **État d'exécution** Surveillance standard

SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES MESURES ET RÉFORMES ADOPTÉES**

> Accueil / Expulsion/ Extradition

Obtention de garanties pour éviter ou réduire le risque pour le requérant d'être condamné à une peine de prison à vie incompressible aux États-Unis : engagements du Procureur fédéral américain à tenter de négocier une transaction et, en cas de procès, à ne pas requérir cette peine ; engagement des autorités belges à intervenir dans le procès aux États-Unis si ce risque se matérialisait. **Mesures générales de sensibilisation et engagement du Gouvernement belge à respecter les mesures provisoires de la Cour.**	***Trabelsi*** (140/10) Arrêt définitif le 16/02/2015 **Résolution finale CM/ResDH(2018)460**
Adoption du principe de non-détention des familles de mineurs étrangers accompagnés ; développement d'alternatives à la détention qui reste possible dans des circonstances limitées.	Groupe ***Muskhadzhiyeva et autres*** (41442/07) Arrêt définitif le 19/04/2010 **Résolution finale CM/ResDH(2016)41**
Adoption du principe de sursis à l'éloignement d'étrangers en cas de risque de violation du **principe de « non-refoulement »** ; développement de mesures préventives alternatives à la détention si nécessaire.	***M.S.*** (50012/08) Arrêt définitif le 30/04/2012 **Résolution finale CM/ResDH(2015)84**
Amélioration de la protection des mineurs étrangers non-accompagnés : nomination d'un tuteur chargé de préserver les intérêts du mineur et habilité à ester en justice pour faire respecter la loi, notamment pour contester une mesure d'expulsion ; **abolition de l'usage de la détention pour ces mineurs** (excepté à la frontière en cas de doute sur l'âge).	***Mubilanzila Mayeka et Kaniki Mitunga*** (13178/03) Arrêt définitif le 12/01/2007 **Résolution finale CM/ResDH(2014)226**

> Équité des procédures judiciaires – accusations en matière pénale

Renforcement des garanties contre l'usage en justice de preuves obtenues sous la torture à l'étranger ; le juge pénal doit les écarter dès lors qu'un « risque réel » en ce sens est prouvé.	***El Haski*** (649/08) Arrêt définitif le 18/03/2013 **Résolution finale CM/ResDH(2014)110**
Réforme de la procédure devant les cours d'assises : exigence désormais de motivation des verdicts de culpabilité du jury, renforcement des droits de la défense, meilleure lisibilité et qualité des arrêts rendus.	Groupe ***Taxquet*** (926/05) Arrêt définitif le 16/11/2010 **Résolution finale CM/ResDH(2012)112**
Abrogation de la nécessité de fournir des éléments factuels ou juridiques prouvant son innocence afin d'obtenir une indemnité en cas de détention préventive n'ayant pas mené à une condamnation.	***Capeau*** (42914/98) Arrêt définitif le 13/01/2005 **Résolution finale CM/ResDH(2011)43**
Modification en 2003 du Code d'instruction criminelle : possibilité d'être représenté en toutes circonstances par un avocat et d'introduire un pourvoi en cassation même sans être détenu conformément à une décision de justice.	Groupe ***Van Geyseghem*** (26103/95) Arrêt définitif le 21/01/1999 **Résolution finale CM/ResDH(2010)2**

**Cette section peut également inclure certaines réformes majeures déjà mises en œuvre dans le cadre d'affaires toujours pendantes.
Pour un aperçu plus complet des réformes adoptées depuis l'entrée en vigueur du Protocole n° 11 en 1998, voir le Rapport annuel 2015, Partie IV « Principaux progrès accomplis ». En ce qui concerne la période 1959-1998, voir l'aperçu fourni par la Cour européenne dans sa publication spécifique « Aperçus : quarante années d'activité », section IV « Incidences des arrêts ou des affaires ». Ces deux documents sont, entre autres, également disponibles sur le site du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES MESURES ET RÉFORMES ADOPTÉES**

Individualisation désormais de toutes les questions aux accusés devant les cours d'assises ; **loi du 1er avril 2007 permettant la réouverture des procédures pénales suite à un arrêt de la Cour** avec des mesures transitoires au bénéfice du requérant.	***Goktepe*** (50372/99) Arrêt définitif le 02/09/2005 **Résolution finale CM/ResDH(2009)65**
> Équité des procédures devant la Cour de cassation	
Nouvelle pratique jurisprudentielle suivie d'une modification en 2000 du Code judiciaire **permettant désormais de répondre à l'avis de l'avocat général auprès de la Cour de cassation et n'autorisant plus celui-ci à participer au délibéré.**	Groupe ***Borgers*** (12005/86) Arrêt définitif le 30/10/1991 **Résolution finale CM/ResDH(2001)108**
> Durée des procédures judiciaires	
Mesures visant à lutter contre « l'arriéré » des instructions pénales et à contrôler leur durée de traitement, en particulier en matières économique et financière.	Groupe ***De Clerck*** (34316/02) Arrêt définitif le 25/12/2007 **Résolution finale CM/ResDH(2017)149**
Réformes destinées à lutter contre « l'arriéré » des juridictions civiles et pénales et à améliorer leurs méthodes de gestion ; statistiques confirmant l'impact positif des mesures adoptées. **Recours indemnitaire en cas de durée excessive des procédures judiciaires** ; en matière pénale, possibilité également d'obtenir une simple déclaration de culpabilité ou le prononcé d'une peine inférieure au minimum légal prévu.	Groupe ***Dumont*** (49525/99) Arrêt définitif le 28/07/2005 **Résolution finale CM/ResDH(2015)245**
Réforme importante du Conseil d'État visant à résorber son « arriéré » ; applicabilité du **recours indemnitaire** précité **en cas de durée excessive des procédures administratives.**	Groupe ***Entreprises Robert Delbrassinne S.A.*** (49204/99) Arrêt définitif le 01/10/2004 **Résolution finale CM/ResDH(2015)132**
Mesures visant à résorber l'arriéré judiciaire, en particulier au niveau de la Cour d'appel de Bruxelles (« Commission arriéré Bruxelles », chambres supplémentaires, plus de moyens humains et matériels).	Groupe ***Oval S.P.R.L.*** (49794/99+) Arrêt définitif le 15/02/2003 **Résolution finale CM/ResDH(2011)189**
> Liberté d'expression	
Consécration du principe de protection des sources journalistiques en 2005 sauf exceptions prévues par la loi.	Groupe ***Ernst et autres*** (33400/96) Arrêt définitif le 15/10/2003 **Résolution finale CM/ResDH(2010)39**
> Discrimination	
Modification en 2016 du Code judiciaire étendant le bénéfice de l'assistance judiciaire à tous les étrangers résidant de manière irrégulière en Belgique, sous certaines conditions.	***Anakomba Yula*** (45413/07) Arrêt définitif le 10/06/2009 **Résolution finale CM/ResDH(2016)243**

SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES MESURES ET RÉFORMES ADOPTÉES**

Modifications législatives en 1987 en matière de filiation : plus de reconnaissance volontaire par la mère nécessaire pour établir sa filiation et **abrogation de la discrimination des enfants naturels en matière de droits successoraux.**	***Marckx*** (6833/74) Arrêt définitif le 13/06/1979 **Résolution finale DH(88)3**
Modification en 1970 des lois sur l'emploi des langues en matière d'éducation, à la suite d'une **réforme constitutionnelle** pour garantir des **droits égaux à toutes les communautés** dans le pays.	***Affaire linguistique belge*** (1474/62) Arrêt définitif le 23/07/1968 **Résolution finale**

STATISTIQUES***

Nouvelles affaires

(arrêts transmis pour surveillance de leur exécution pendant l'année)

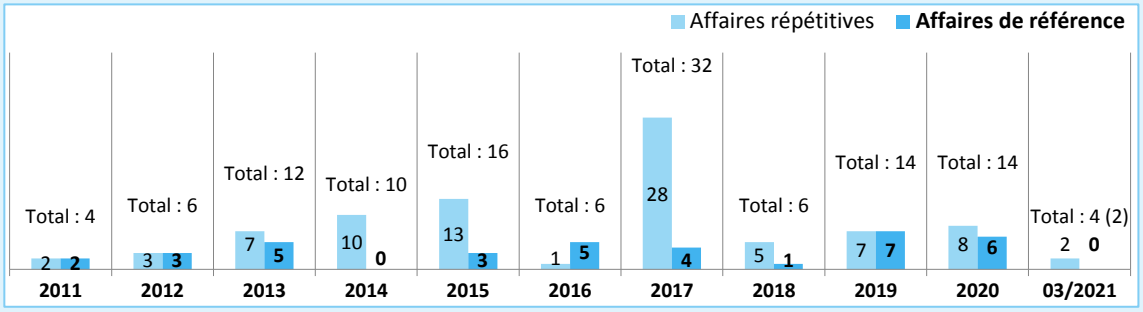

Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'affaires n'ayant pas encore été classées en tant qu'affaire de référence ou affaire répétitive, mais elles sont néanmoins prises en compte dans le nombre total de nouvelles affaires.

Affaires pendantes

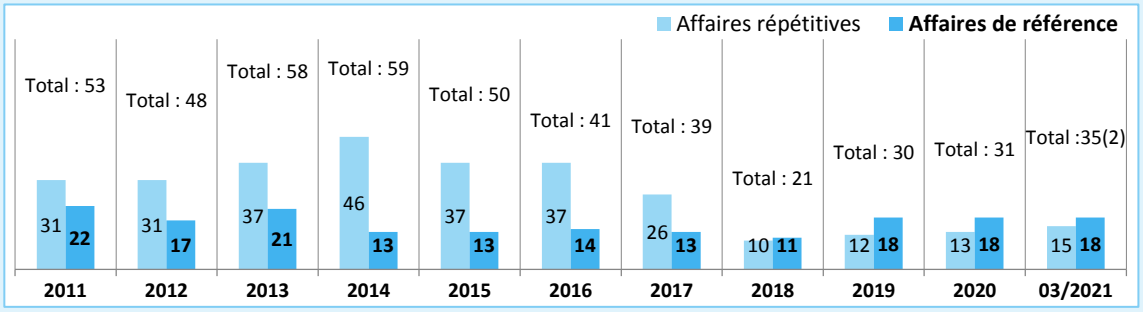

Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'affaires n'ayant pas encore été classées en tant qu'affaire de référence ou affaire répétitive, mais elles sont néanmoins prises en compte dans le nombre total d'affaires pendantes.

Affaires closes par résolution finale

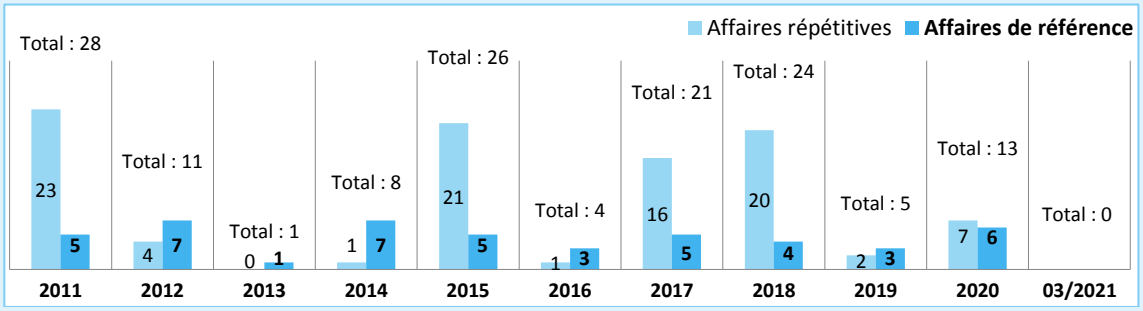

Satisfaction équitable allouée par la Cour européenne

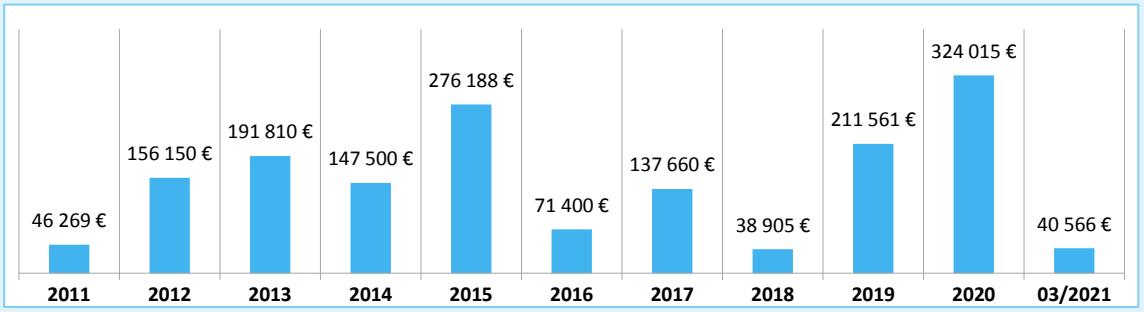

*** Des statistiques détaillées sont disponibles dans les rapports annuels du Comité des Ministres. Les données présentées sont celles figurant dans le rapport annuel de l'année en question.